

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 10

Votants: 10

Séance du 27 novembre 2025

Le jeudi 27 novembre 2025 à 20h, l'assemblée, régulièrement convoquée le 21 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Jean-Louis SCHEUER.

Présents : Jean-Louis SCHEUER, Pascal BRUBACHER, Marianne SCHNEPP, Christian SPADA, Edith BURR, Isabelle HARY, Raymond BIEBER, Sophie DEHLINGER, Laurent FEUERSTEIN, Michael ZEHR

Absents et excusés : Karin INSEL, Myriame MARTIN, Sylviane METZ-LOPES, Sébastien NICKLAUS

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025
3. Construction d'un espace pluridisciplinaire périscolaire, école de musique/philharmonie - validation de l'avant-projet définitif, de l'enveloppe financière, du plan de financement et lancement du marché
4. Révision des tarifs communaux - année 2026
5. Révision des tarifs de mise à disposition des salles communales - année 2026
6. Mise à jour du plan communal de sauvegarde
7. Mise à jour de la convention de fonctionnement du service périscolaire au 1er janvier 2026
8. Création d'un emploi à temps complet de rédacteur principal de 1ère classe
9. Création d'un emploi à temps non complet d'ATSEM principal de 1ère classe
10. Création d'un emploi à temps complet d'adjoint technique principal de 1ère classe
11. Création d'un emploi à temps non complet d'adjoint technique principal de 1ère classe
12. Versement d'une subvention au collège
13. Versement d'une subvention à l'association ELA
14. Aide à l'installation d'un médecin dans la commune - Mise à disposition d'un logement
15. Compte-rendu des décisions du maire prises en vertu des délégations données par le conseil municipal
16. Informations et questions diverses

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025 qui a été transmis avec la convocation.

M. Christian SPADA a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibérations du conseil :

Construction d'un espace pluridisciplinaire périscolaire, école de musique/philharmonie - validation de l'avant-projet définitif, de l'enveloppe financière prévisionnelle, du plan de financement et lancement du marché (N° DE_2025_052)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'avant-projet définitif de construction d'un espace pluridisciplinaire rassemblant le périscolaire, l'école de musique et la philharmonie, établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par M. Mathieu ADRIAN, architecte, pour validation.

Le projet a pour objectif de répondre aux besoins quotidiens d'un bassin de vie rural et la municipalité a à cœur de maintenir un haut niveau d'équipements de proximité pour garantir aux habitants, notamment aux familles, un cadre de vie épanouissant.

Concernant l'activité périscolaire, plusieurs lieux d'accueil des maternelles et primaires sont aujourd'hui disséminés sur le ban communal et compte tenu d'un récent regroupement pédagogique opéré avec les communes voisines, il est désormais primordial de pouvoir augmenter le potentiel d'accueil du périscolaire à Drulingen.

Pour ce qui concerne l'école de musique et la philharmonie, elles occupent actuellement des locaux vieillissants, non accessibles aux personnes à mobilité réduite et non adaptés aux effectifs de l'association. La création d'espaces conformes aux normes de sécurité incendie et d'accessibilité et proposant un véritable confort acoustique et thermique aux enseignants et élèves est aujourd'hui nécessaire.

Le coût du projet est évalué comme suit :

I) Publicité et Assurances

- 1)Publicités diverses réglementaires : 1 500,00 €
- 2)Assurance dommage et ouvrage et divers : 55 000,00 €

Total I) HT : 56 500,00 €

II) Branchements

- 1) Raccordement AEP : 8 500,00 €
- 2) Raccordement électrique : 7 500,00 €
- 3) Raccordement assainissement : 5 500,00 €
- 4) Raccordement communication - fibre : 3 000,00 €

Total II) HT : 24 500,00 €

III) Etudes

- 1) Assistance à maître d'ouvrage : 5 750,00 €
- 2) Plan topographique : 3 360,00 €
- 3) Diagnostics divers : 785,00 €
- 4) Test d'étanchéité à l'air RT2012/RE2020 : 5 250,00 €
- 5) Attestation de conformité RT2012/RE2020 : 2 750,00 €
- 6) Maîtrise d'œuvre : 279 143,10 €
- 7) Bureau de contrôle : 500,00 €
- 8) Coordinateur SPS : 8 503,00 €

Total III) HT : 323 691,10 €

IV) Travaux

- 1) VRD : 247 000,00 €
- 2) Gros-œuvre : 445 485,00 €
- 3) Charpente bois/ Murs ossature bois : 497 809,24 €
- 4) Étanchéité : 250 650,00 €
- 5) Bardage : 165 750,00 €
- 6) Menuiserie extérieure : 121 000,00 €
- 7) Serrurerie : 93 500,00 €
- 8) Plâtrerie / Isolation / Faux-plafonds : 175 250,00 €
- 9) Menuiserie intérieure/signalétique : 153 500,00 €
- 10) Chape / Carrelage : 69 500,00 €
- 11) Revêtements de sols souples : 55 850,00 €
- 12) Peinture extérieure et intérieure : 62 900,00 €
- 13) Chauffage Ventilation Climatisation : 247 300,00 €
- 14) Plomberie / Sanitaire : 83 300,00 €
- 15) Électricité CFO/CFA : 145 700,00 €
- 16) Photovoltaïque : 92 000,00 €
- 17) Équipements de cuisine / Office : 39 000,00 €
- 18) Mur mobile : 95 500,00 €
- 19) Incendie : 5 000,00 €
- 20) Nettoyage : 4 750,00 €

Total IV) HT : 3 050 744,24 €

Montant total HT : 3 455 435,34 €

TVA 20,00 € : 691 087,07 €

Montant total TTC : 4 146 522,41 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de :

- valider l'avant-projet définitif,
- valider le devis estimatif,
- valider la notice descriptive et explicative,
- valider le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT
Publicité et assurances	56 500,00	Autofinancement / Emprunt	1 119 435,34
Branchements	24 500,00	Région Grand Est - Soutien aux centralités rurales et urbaines	280 000,00
Études et maîtrise d'œuvre	323 691,10	État - DETR 2026	1 200 000,00
Travaux	3 050 744,24	CAF - Aide à l'investissement (partie périscolaire)	441 000,00 €
		Fonds européen FEADER - Services ruraux et équipements de proximité	400 000,00 €

		MSA - Appel à projet Grandir en Milieu Rural 2026	15 000,00 €
Total	3 455 435,34		3 455 435,34

Autorise et charge Monsieur le Maire de :

- déposer un dossier au titre de la DETR auprès des services de la Préfecture,
- déposer un dossier de subvention "soutien aux centralités rurales et urbaines pour un aménagement durable des territoires" auprès de la Région Grand Est,
- déposer un dossier au titre du FEADER,
- solliciter une demande de subvention d'investissement ALSH à la CAF,
- déposer un dossier au titre de l'appel à projet Grandir en Milieu Rural 2026 à la MSA,
- mener toutes les démarches auprès des autres partenaires et co-financeurs potentiels,
- signer et déposer le dossier de permis de construire,
- lancer la procédure de consultation du marché de travaux,
- signer les pièces relatives au marché de travaux, ainsi que toute pièce concourant à la réalisation et au financement de cette opération.

Révision des tarifs communaux - 2026 (N° DE_2025_053)

Monsieur le maire propose de fixer les tarifs municipaux de la salle polyvalente, des redevances d'occupation du domaine public et autres locations pour l'année 2026 tels que ci-dessous :

Salle Polyvalente

Par journée d'occupation (hors temps de préparation, rangement)

	utilisateurs locaux*	utilisateurs extérieurs
Salle du sous-sol	75,00 €	220,00 €
Salle arrière scène (folklore, danse)	75,00 €	220,00 €
Salle totale		
- Fête familiale	350,00 €	1 050,00 €
- Bal sans entrée, théâtre, concert, audition, vente de bienfaisance, AG, exposition	250,00 €	750,00 €
- Diner dansant, fête d'entreprise, AG avec repas, bal avec entrée, meeting politique	450,00 €	1 300,00 €
Salle cloisonnée		
- Fête familiale	160,00 €	480,00 €
- Bal sans entrée, théâtre, concert,	160,00 €	480,00 €

audition, vente de bienfaisance, AG, exposition - Diner dansant, fête d'entreprise, AG avec repas, bal avec entrée, meeting politique	250,00 €	750,00 €
Cuisine	65,00 €	190,00 €
Chambre froide	20,00 €	20,00 €
Location fours à pizza (une mise à disposition gratuite / an pour les associations locales)	60,00 €	60,00 €
Cautions		
Caution salle totale ou cloisonnée	770,00 €	770,00 €
Caution salle sous-sol ou salles arrière scène	155,00 €	155,00 €
Caution utilisation sono / vidéoprojecteur	200,00 €	200,00 €

Une occupation gratuite par an pour les associations locales

Nettoyage en sus : 25 € par heure de ménage au-delà de 6 heures

Droits de place

Stationnement ponctuel dans la commune (en dehors des fêtes locales et du marché hebdomadaire) pour la vente d'outillage, matelas, lingerie, vêtements, etc..	50,00 €	la 1/2 journée
Stationnement régulier dans la commune Hebdomadaire ou mensuel	5,00 €	par stationnement
Emplacement marchés et braderies	1,50 €	le ml
Fêtes foraines Manège	0,75 €	le m2
Stand	2,60 €	le ml
Cirques	25,00 €	par jour de stationnement

Autres locations

Sonorisation portable	30,00 €
Chaise pliante (pièce)	1,00 €
Table (pièce)	3,00 €
Location vidéoprojecteur	20,00 €

Salle de réunion ancienne gendarmerie / Salle annexe bibliothèque

	Locaux	Extérieurs
1ère journée	35,00 €	105,00 €
journée supplémentaire	10,00 €	30,00 €

Halle au marché

La journée	100,00 €
La 1/2 journée	50,00 €

Le conseil municipal adopte cette proposition après en avoir délibéré et à l'unanimité. Il autorise le Maire à accomplir, tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Révision des tarifs annuels de mise à disposition des salles communales aux occupants réguliers - année 2026 (N° DE_2025_054)

M. le Maire interroge le conseil municipal quant à la révision des tarifs pour l'année 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas apporter de modification aux tarifs de mise à disposition 2025 et valide le tableau ci-dessous :

Occupant	Lieu d'activité	Tarif annuel 2026
Yoga - Pierre Bovi	Salle ancienne mairie	250,00 €
Chœur d'hommes	Salle ancienne mairie	250,00 €
Judo Club	Salle polyvalente / Salle judo	900,00 €
6ème art	Salle polyvalente / Salle de danse	900,00 €
Gymnastique volontaire	Salle polyvalente	250,00 €
Gymnastique bien être / Section dynamique	Salle polyvalente	125,00 €
Gymnastique bien être / Section douceur	Salle polyvalente	125,00 €
Line dance "les pas rythmés"	Salle polyvalente	250,00 €
Groupe folklorique	Salle polyvalente / Salle folklore	250,00 €
Qi Gong	Salle polyvalente / Salle de danse	250,00 €

Mise à jour du plan communal de sauvegarde (N° DE_2025_055)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la dernière mise à jour du plan communal de sauvegarde a été faite en 2020. Il rappelle que c'est un outil réalisé à l'échelle communale pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il convient de mettre à jour les données : coordonnées des acteurs, moyens matériels, ...

Chaque conseiller a été destinataire avant la réunion d'un exemplaire du projet de révision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la version V4 ci-jointe telle qu'elle a été présentée.

Mise à jour de la convention de fonctionnement du service périscolaire au 1er janvier 2026 (N° DE_2025_056)

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que depuis la rentrée scolaire de septembre 2025, la commune de Lohr a rejoint le regroupement pédagogique et le service périscolaire de Petersbach.

En conséquence, il soumet au conseil municipal une nouvelle convention de fonctionnement, jointe en annexe.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, approuve la nouvelle convention de fonctionnement du service périscolaire les Oisillons et autorise le Maire à la signer, ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent.

Création d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 1ère classe (N° DE_2025_057)

Le Maire expose au conseil municipal qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade. Le grade à créer est en adéquation avec les fonctions qui sont assurées par l'agent concerné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- la création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1er décembre 2025.

Création d'un emploi permanent à temps non complet d'ATSEM principal de 1ère classe (N° DE_2025_058)

Le Maire expose au conseil municipal qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade. Le grade à créer est en adéquation avec les fonctions qui sont assurées par l'agent concerné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- la création d'un emploi permanent d'ATSEM principal de 1ère classe à temps non complet 25,6/35ème à compter du 1er décembre 2025.

Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1ère classe (N° DE_2025_059)

Le Maire expose au conseil municipal qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade. Le grade à créer est en adéquation avec les fonctions qui sont assurées par l'agent concerné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet à compter du 1er décembre 2025.

Création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique principal de 1ère classe (N° DE_2025_060)

Le Maire expose au conseil municipal qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade. Le grade à créer est en adéquation avec les fonctions qui sont assurées par l'agent concerné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet 27/35ème à compter du 1er décembre 2025.

Versement d'une subvention au collège de Drulingen (N° DE_2025_061)

Le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention du collège pour l'exercice 2025. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'attribuer au collège de Drulingen une aide financière de 920.- € (neuf-cent-vingt euros),
- dit que la dépense est inscrite au budget à l'article 657382 sous divers.

Demande de subvention - Association Européenne contre les Leucodystrophies (N° DE_2025_062)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de subvention de l'Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA), parrainée par Zinedine Zidane :

Depuis 1994, l'opération citoyenne METS TES BASKETS ET BATS LA MALADIE, soutenue chaque année par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, est proposée aux établissements scolaires pour permettre à l'Association partout en France de sensibiliser les jeunes à la maladie, au handicap et récolter les fonds nécessaires pour soutenir ses missions de développement de la recherche médicale et d'accompagnement des familles touchées par une leucodystrophie.

Au cours de l'année scolaire 2024/2025, 583 000 élèves de tous niveaux ont participé à l'opération et notamment 100 élèves du collège des Racines et des Ailes de Drulingen.

Les communes sont plus nombreuses chaque année à soutenir l'action de l'association et à contribuer à son financement.

L'Association souhaite, avec le concours de la commune, améliorer les résultats de cette mobilisation, et sollicite une subvention d'un montant de 150 €. Ainsi, la commune participerait aux efforts de la jeunesse de notre commune en renforçant le grand élan de solidarité qu'elle a fait naître.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'attribuer à l'association ELA, une subvention de 150,- € (cent cinquante euros).

La dépense est prévue au budget 2025, article 65748 sous divers.

Aide à l'installation d'un médecin dans la commune - Mise à disposition d'un logement (N° DE_2025_064)

La désertification médicale est un sujet majeur d'inquiétude de la population. Mobilisée sur cette problématique, la municipalité souhaite développer une politique de soutien en faveur des implantations de médecins généralistes, pour permettre aux habitants d'accéder à des soins de qualité, de façon continue et pérenne.

M. le Maire informe le conseil municipal que le médecin généraliste Melania PAPUC va très bientôt rejoindre le groupe médical sis 1 rue de Siewiller pour y démarrer son activité.

Vu l'article R1511-44 du CGCT qui prévoit que les aides prévues au premier alinéa du I de l'article L. 1511-8 du CGCT peuvent consister en la mise à disposition d'un logement,

M. le Maire propose au conseil municipal de soutenir l'installation du Dr PAPUC en lui mettant à disposition le logement communal de type F3 sis 23 rue du Général Leclerc à titre gracieux, pendant une durée d'un an.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres, décide de mettre à disposition du Dr PAPUC le logement de type F3 sis 23 rue du Général Leclerc à titre gracieux pendant une durée d'un an à compter de son installation.

Compte-rendu du Maire des décisions prises dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal :

- **Marchés et accords-cadres (2° de la délibération du 8 juin 2020)**

La présente information englobe l'ensemble des marchés dont le montant est supérieur ou égal à 1000 € et dont les notifications sont intervenues entre le 30 septembre 2025 et le 26 novembre 2025.

Date	Fournisseur	Objet	Montant (HT)
08/11/2025	Lorraine Fibre	Remise en conformité câble FO MAN Gymnase	1 650,25 €

- **Droit de préemption urbain (13° de la délibération du 8 juin 2020)**

Le 22/10/2025, décision n° 2025_018 de ne pas faire valoir le droit de préemption sur le bien bâti situé rue de Weyer, parcelle cadastrée section 4 n° 17 d'une superficie de 48,50 ares appartenant

Acquéreur :

- **Conclusion et révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (3° de la délibération du 8 juin 2020)**

Le 13/11/2025, décision n° 2025_019 de louer à le logement de type F3 situé au 23 rue de Phalsbourg 2^{ème} étage droite + box de cave pour un loyer mensuel de 474,23 €

- **Mouvement de crédits entre chapitres dans le respect de la nomenclature M57 (délibération du 14 novembre 2022)**

Le 24/11/2025, décision n° VC 2025-002 de procéder aux mouvements de crédits suivants – budget commune

section dépenses de fonctionnement :

compte 615221: - 4866€ (chapitre 011)

compte 7392221: + 4866€ (chapitre 014)

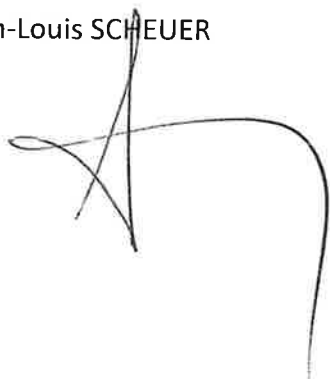
Communications - questions diverses

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la fête des aînés aura lieu le dimanche 11 janvier 2026.

Après avoir épuisé les points à l'ordre du jour, la séance a été levée à 21 heures 30.

M. Jean-Louis SCHEUER

Maire



M. Christian SPADA

Secrétaire de séance

